

MAUGES COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 21 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles Loire et Moine, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Didier HUCHON, Président.

Étaient présents :

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES : Franck AUBIN – Annick BRAUD – Thérèse COLINEAU – Marie-Ange DÉNÉCHÈRE – Sonia FAUCHEUX – Régis LEBRUN – Olivier MOUY – Didier SAUVESTRE.

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN – Christelle BARBEAU – Sophie BIDET-ENON – Corinne BLOCQUAUX – Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Brigitte LEBERT – Luc PELÉ – Yann SEMLER-COLLERY.

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Yannick BENOIST – Jean BESNARD – Christophe JOLIVET – Marie LE GAL – Claudie MONTAILLER – Nadège MOREAU.

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Christophe DOUGÉ – Benoît BRIAND – Isabelle HAIE – Danielle JARRY – Serge PIOU – Denis RAIMBAULT.

ORÉE-D'ANJOU : André MARTIN – Isabelle BILLET – Émilie BOUVIER – Philippe GILIS – Céline PIGRÉE – Ludovic SÉCHÉ.

SÈVREMOINE : Didier HUCHON – Céline BONNIN – Catherine BRIN – Richard CESBRON – Jean-Michel COIFFARD – Geneviève GAILLARD – Chantal GOURDON – Paul NERRIÈRE.

Nombre de présents : 44

Pouvoirs : Claire BAUBRY donne pouvoir à Céline BONNIN – Philippe COURPAT donne pouvoir à Franck AUBIN – Mathieu LERAY donne pouvoir à Corinne BLOCQUAUX.

Nombre de pouvoirs : 3

Étaient excusés : Claire BAUBRY – Philippe COURPAT – Mathieu LERAY – Guylène LESERVOISIER – Sylvie MARNÉ.

Nombre d'excusés : 5

Secrétaire de séance : Geneviève GAILLARD.

Délibération N°C2025-05-21-07

Budgets supplémentaires 2025.

EXPOSÉ :

Madame Chantal GOURDON, Conseillère déléguée et 13^e membre du Bureau expose :
Les budgets supplémentaires proposés, permettent, après le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs, la reprise des résultats 2024, et l'inscription des crédits en restes à réaliser.

Les modifications apportées par ailleurs, restent en accord avec les orientations débattues lors de la séance de Conseil communautaire du 26 février 2025.

Dix (10) budgets supplémentaires sont soumis à l'examen :

Le budget principal n°450 ;

Le budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ;

Le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » ;

Le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » ;

Le budget annexe n°454 « Mobilité » ;

Le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » ;

Le budget annexe n°456 « Eau » ;

Le budget annexe n°457 « Assainissement collectif » ;

Le budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » ;

Le budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales ».

Budget principal :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 164 594.91 €

Excédent de fonctionnement : 37 921 066.88 €

Restes à réaliser :

En dépenses de fonctionnement : 5 719 434.10 €

Programme Local de l'Habitat : 5 440 739.40 €

Appel à projet « Valorisation du patrimoine » : 30 095.10 €

Appel à projet « Soutien aux festivals » : 18 760.00 €

Appel à projet « Transition énergétique » : 205 733.60 €

Appel à projet « Contrat Local de Santé » : 24 106.00 €

En dépenses d'investissement : 90 949.95 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Augmentation des recettes fiscales et compensations suite à notification : 430 789.00 €

	BP 2025	BS 2025	TOTAL 2025
CFE	7 425 000.00 €	151 596.00 €	7 576 596.00 €
Compensation CFE	3 613 000.00 €	17 666.00 €	3 630 333.00 €
TA FNB	121 000.00 €	121 232.00 €	232.00 €
Allocations compensatrice CET	287 000.00 €	43 875.00 €	330 875.00 €
Compensation CVAE	6 614 804,00 €	195 393,00 €	6 810 197,00 €
IFER	1 440 000,00 €	12 993,00 €	1 452 993,00 €
TASCOM	1 205 000,00 €	-505,00 €	1 204 495,00 €
DCRTP	152 000,00 €	9 539,00 €	161 539,00 €
TOTAL	20 857 804.00 €	430 789.00 €	21 288 593.00 €

Augmentation de la DGF suite à notification : 4 397.00 €

	BP 2024	BS 2024	TOTAL 2024
Dotation d'intercommunalité	3 041 000,00 €	67 206,00 €	3 108 206,00 €
Dotation de compensation	3 777 200,00 €	-62 809,00 €	3 714 391,00 €
TOTAL	6 818 200,00 €	4 397,00 €	6 822 597,00 €

Par ailleurs, ont été inscrits pour le plan alimentaire territoriale :98 550.00 €

15 594 448,99 € de participations supplémentaires aux budgets annexes ont été provisionnées :

Budget n° 452 « Zones d'activités économiques » :

Prise en charge du déficit 2024 des opérations de stock :7 938 443.84 €

Autofinancement de la réfection des zones :3 049 925.00 €

Budget n°453 « Bâtiments d'activités économiques » :

Prise en charge du déficit 2024 de la section de fonctionnement :976 149.23 €

Autofinancement des opérations d'investissement :1 691 962.67 €

Crédits complémentaires pour l'entretien des bâtiments :40 000.00 €

Budget n°454 « Mobilité » :

Autofinancement des opérations d'investissement :56 020.41 €

Budget n°459 « GEMAPI et eau pluviale » - Analytique eaux pluviales :

Besoins complémentaires en formation : 4 000.00 €

Autofinancement des opérations d'investissement : 1 841 947.84 €

En Investissement :

Le recours à l'emprunt est supprimé au profit de l'autofinancement :- 171 516.16 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un autofinancement complémentaire de 84 365.13 €

Considérant le suréquilibre de la section de fonctionnement, 16 859 454.65 €, des crédits supplémentaires sont provisionnés en dépenses de fonctionnement, 1 000 000.00 € :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :200 000.00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel :200 000.00 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits :100 000.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante200 000.00 €

Chapitre 67 – Charges spécifiques100 000.00 €

Chapitre 68 – Provisions :100 000.00 €

Par ailleurs,

Le suréquilibre restant, 15 959 454.66 € est inscrit en autofinancement et les crédits correspondant provisionnés en dépenses d'investissement, dont une partie en subvention d'investissement pour le financement par fonds de concours des travaux réalisés par les communes pour les pistes cyclables et les pôles d'échanges multimodaux, dont 900 000 € par diminution des crédits inscrits au budget annexe « Mobilité » :

Chapitre 204 – Subventions (schéma pistes cyclables et pôles d'échanges multimodaux) : 1 800 000.00 €

Chapitre 21 – immobilisations corporelles :14 159 454.59 €

Évolution du suréquilibre :

2023	2024	2025
9 353 822 €	10 822 350 €	14 159 45 €

SYNTHÈSE :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement		Investissement	
D	Restes à réaliser (PLH et AP)	5 719 434 €	
	Participations complémentaires aux budgets annexes	15 594 449 €	
	Autofinancement nécessaire	84 365 €	
	Crédit complémentaires pour PAT	98 550 €	
R	Excédent de fonctionnement	37 921 067 €	
	<i>Pour information : excédent 2023</i>	<i>32 204 954 €</i>	
	Recettes fiscales, compensations et Dotation Globale de Fonctionnement	435 186 €	
			D Restes à réaliser 90 950 €
			R Excédent d'investissement 164 595 €
			R Suppression du recours à l'emprunt - 171 516 €
			FCTVA (sur les restes à réaliser) 13 506 €
SURÉQUILIBRE		Équilibre d'investissement	
R		16 859 454,65 €	R Autofinancement 84 365 €

BUDGET PRINCIPAL	
L'excédent cumulé de fonctionnement :	37 921 067 €
Comprend le solde des enveloppes affectées PLH et Appels à projets	5 719 434 €
Couvre le déficit de stock du budget « zones d'activités économiques »	7 938 444 €
Couvre le déficit d'exploitation du budget « bâtiments d'activités économiques »	976 149 €
Il permet :	
D'autofinancer les projets d'investissement (suppression du recours à l'emprunt) :	
Budget principal	84 365 €
Zones d'activités économiques (réfection des zones)	3 049 925 €
Bâtiments d'activités économiques	1 691 963 €
Mobilité	56 020 €
Eau pluviale	1 841 948 €
Le provisionnement de crédits complémentaires :	
Budget principal	98 550 €
Bâtiments d'activités économiques	40 000 €
Autres inscriptions au budget supplémentaire principal :	
Recettes supplémentaires (fiscalité, compensation et dotation)	435 186 €
SURÉQUILIBRE	16 859 455 €

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement		Investissement	
D	CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES	900 000 €	CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES
	<i>Charges à caractère général</i>	<i>200 000 €</i>	<i>Subvention d'investissement</i>
	<i>Charges de personnel</i>	<i>200 000 €</i>	<i>Schéma pistes cyclables et PEM</i>
	<i>Autres charges (Subventions)</i>	<i>200 000 €</i>	
	<i>Atténuations de produits</i>	<i>100 000 €</i>	
	<i>Charges spécifiques</i>	<i>100 000 €</i>	
	<i>Provisions</i>	<i>100 000 €</i>	
R	SOLDE NET	16 859 455 €	R Autofinancement 15 959 455 €
Équilibre de fonctionnement :		Équilibre d'investissement :	
Suréquilibre de 15 959 455 € provisionné en autofinancement		Suréquilibre de 14 159 455 € provisionné en immobilisations corporelles	
D	Autofinancement	15 959 455 €	D Provisionnement en immobilisations corporelles
			14 159 455 €
			<i>Pour information : provision 2024</i>
			10 822 350 €

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :Résultats reportés :

Excédent d'investissement : 4 313 716.83 €
 Excédent d'exploitation : 4 161 144.94 €

Affectation en investissement :

Réserves règlementées (plus-value des cessions de biens) :25 357.56 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 1 495 396.06 €

Autres modifications notables :*En fonctionnement :*

La reprise des résultats permet de supprimer la recette complémentaire inscrite au budget primitif pour l'équilibre de la section.

Diminution des recettes de prestations de services :- 146 618.00 €

En Investissement :

Suite à la reprise des résultats, les investissements sont financés sans recours à l'emprunt.

Suppression du recours à l'emprunt :- 2 818 320.77 €

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, sont inscrits :

Des dépenses imprévues d'exploitation : 1 050 000.00 €

Un autofinancement prévisionnel des investissements : 2 964 526.94 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé par l'excédent d'exploitation, ainsi que la réserve règlementée, génère un suréquilibre de la section d'investissement compensé par des crédits supplémentaires inscrits en immobilisation en cours, pour les futurs travaux sur les déchèteries.

Provision aux immobilisations en cours – aménagement de terrains : 2 989 884.50 €

SYNTHÈSE :

BUDGET GESTION DES DECHETS			
Exploitation		Investissement	
D		D	Restes à réaliser 1 495 396 €
R	Excédent d'exploitation 4 161 145 €	R	Excédent d'investissement 4 313 717 €
	Suppression de la recette supplémentaire d'équilibre inscrite au BP - 146 618 €		Excédent d'exploit. affecté en invest. 25 358 €
			Suppression du recours à l'emprunt - 2 818 321 €
			Autofinancement 2 964 527 €
Équilibre d'exploitation : Suréquilibre de 4 014 527 €		Équilibre d'investissement : Suréquilibre de 2 989 885 € provisionnés pour travaux	
D	Dépenses imprévues 1 050 000 €	D	Provision pour travaux 2 989 885 €
	Autofinancement 2 964 527 €		

Budgets annexes « Zones d'activités économiques » :Résultats reportés :

Déficit d'investissement : 10 735 288.41 €

Extension des zones (opérations de stock) 9 623 193.84 €

Réfection des zones existantes : 1 112 094.57 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement (réfection des zones existantes) : 411 242.24 €

Affectation en investissement :

L'excédent de fonctionnement 2024, dû à la subvention du budget principal, est affecté en totalité à la section d'investissement. Concernant la réfection des zones existantes, le montant affecté couvre le déficit d'investissement ainsi que les travaux restant à réaliser.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 816 021.81 €

Extension des zones (opérations de stock) 292 610.00 €

Réfection des zones existantes : 1 523 411.81 €

Autres modifications notables :

En Investissement :

Pour le financement des travaux de réfection des zones d'activités économiques :

Substitution du recours à l'emprunt par autofinancement : - 1 657 860.00 €

A noter que lors de l'élaboration du budget primitif, un suréquilibre d'investissement de 1 392 140.00 €, dû aux ventes de terrains, a permis de réduire le recours à l'emprunt. Ce suréquilibre vient aujourd'hui diminuer le déficit des opérations d'extension des zones.

Équilibre du budget :

L'équilibre du budget est assuré par la participation du budget principal, 10 988 368.84 €, utilisés en autofinancement pour l'équilibre de la section d'investissement :

Couverture du déficit des opérations de stock : 7 938 443.84 €

Réfection des zones existantes : 3 049 925.00 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Zones d'activités économiques » s'élève à 12 271 968.84 € :

Extension des zones : 8 306 843.84 €

Réfection des zones existantes : 3 965 125.00 €

Evolution du déficit des opérations de stock pour l'extension des zones :

	2023	2024	Estimé fin 2025
Déficit inscrit au budget	8 664 108 €	9 623 194 €	8 306 844 €

SYNTHÈSE :

BUDGET ZONES			
CRÉATION ET EXTENSION DES ZONES (GESTION DES STOCKS)			
Fonctionnement		Investissement	
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	7 938 444 €	D Déficit d'investissement 9 623 194 €
		Contre 8 664 108 € en 2023 et prévu à 8 306 844 € fin 2025	
R			R Excédent d'exploit. affecté en invest. 292 610 €
			R <i>Suréquilibre du BP issu des ventes et retour concessionnaire</i> 1 392 140 €
Équilibre de fonctionnement : Déficit de 7 938 444 € comblé par le budget principal		Équilibre d'investissement : Déficit de 7 938 444 € couvert par l'autofinancement	
R	Subvention du budget principal	7 938 444 €	R Autofinancement 7 938 444 €

BUDGET ZONES				
GESTION ET ENTRETIEN DES ZONES				
Fonctionnement		Investissement		
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	3 049 925 €	D Déficit d'investissement	1 112 095 €
			D Restes à réaliser	411 242 €
R			R Reprise du suréquilibre issu des ventes et retour concessionnaire	- 1 392 140 €
			R Excédent d'exploit. affecté en invest.	1 523 412 €
			R Suppression du recours à l'emprunt	- 1 657 860 €
Équilibre de fonctionnement : Déficit de 3 049 925 € comblé par le budget principal		Équilibre d'investissement : Déficit de 3 049 925 € couvert par l'autofinancement		
R	Subvention du budget principal	3 049 925 €	R Autofinancement	3 049 925 €

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement :995 515.08 €
Déficit de fonctionnement :976 149.23 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement :603 607.75 €
En recette d'investissement :400 000.00 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Inscription de crédits supplémentaires pour l'entretien des bâtiments :40 000.00 €

En Investissement :

Suppression de recours à l'emprunt au profit de l'autofinancement :
Suppression du recours à l'emprunt :- 2483 870.00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par autofinancement :1 691 962.67 €

L'équilibre de fonctionnement est assuré par une participation complémentaire du budget principal de 2 708 111.90 €. Cette subvention se décompose ainsi :

- Prise en charge des crédits complémentaires pour l'entretien des bâtiments :40 000.00 €
- Couverture du déficit de fonctionnement :976 149.23 €
- Autofinancement :1 691 962.67 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Bâtiments d'activités économiques » s'élève à 3 507 311.90 €.

SYNTHÈSE :

BUDGET BÂTIMENTS			
Fonctionnement		Investissement	
D	Déficit de fonctionnement	976 149 €	
D	Entretien des bâtiments	40 000 €	
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	1 691 963 €	D Restes à réaliser 603 608 €
R			Excédent d'investissement 995 515 €
R			R Suppression du recours à l'emprunt - 2 483 870 €
R			Subventions en restes à réaliser 400 000 €
Équilibre de fonctionnement : Déficit de 2 708 112 € comblé par le budget principal		Équilibre d'investissement : Déficit de 1 691 963 € couvert par l'autofinancement	
R	Subvention du budget principal	2 708 112 €	R Autofinancement 1 691 963 €

Budget annexe « Mobilité » :

Résultats reportés :

Excédent d'investissement :54 300.46 €
La subvention du budget principal, réalisée fin 2024, équilibre les dépenses et les recettes d'exploitation.
Il n'y a donc aucun résultat d'exploitation à reprendre au budget 2025.

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement :26 750.00 €
En recettes d'investissement :86 429.13 €

Autres modifications notables :

En Investissement :

Suppression du recours à l'emprunt au profit de l'autofinancement :
Suppression du recours à l'emprunt :- 1 070 000.00 €

Transfert des crédits prévus pour le schéma pistes cyclables et les pôles d'échanges multimodaux vers le budget principal, financement par fonds de concours de Mauges Communauté aux communes membres :
Pôles d'échanges multimodaux :-735 000.00 €
Schéma pistes cyclables :- 165 000.00 €

Équilibre du budget :

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par autofinancement :56 020.41 €

Afin de permettre cet autofinancement, l'équilibre de fonctionnement est assuré par une participation complémentaire du budget principal de 56 020.41 €.

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « mobilité » s'élève à 4 132 320.00 €, ainsi répartie :

*Transports scolaires : 2 912 308.59 €
Actions mobilités : 320 011.41 €*

SYNTHÈSE :

BUDGET MOBILITE			
TRANSPORTS SCOLAIRES			
Exploitation		Investissement	
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	28 500 €	D
R			R Suppression du recours à l'emprunt - 28 500 €
Équilibre d'exploitation : Déficit de 28 500 € comblé par le budget principal		Équilibre d'investissement : Déficit de 28 500 € couvert par l'autofinancement	
R	Subvention du budget principal	28 500 €	R Autofinancement 28 500 €

BUDGET MOBILITÉ			
TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET ACTIONS MOBILITÉS			
Exploitation		Investissement	
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	27 520 €	D Restes à réaliser 26 750 €
R			D Transfert de crédits sur le budget principal - 900 000 €
			R Excédent d'investissement 54 300 €
			R Restes à réaliser 86 429 €
			R Suppression du recours à l'emprunt - 1 041 500 €
Équilibre d'exploitation : Déficit de 27 520 € comblé par le budget principal		Équilibre d'investissement : Déficit de 27 520 € couvert par l'autofinancement	
R	Subvention du budget principal	27 520 €	R Autofinancement 27 520 €

Budget annexe « Scènes de Pays » :Résultats reportés :

Excédent de fonctionnement : 205.89 €
 Excédent d'investissement : 82 512.79 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 4 581.00 €

Équilibre du budget :

La section de fonctionnement est équilibrée par une inscription supplémentaire :
 Charges à caractère général : 205.89 €

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un provisionnement au immobilisations corporelles de 77 931.79 €.

SYNTHÈSE :

BUDGET SCENES DE PAYS			
Fonctionnement		Investissement	
D		D Restes à réaliser	4 581 €
R	Excédent de fonctionnement 206 €	R Excédent d'investissement	82 513 €
Équilibre de fonctionnement : Suréquilibre de 206 € provisionné en prestations de service		Équilibre d'investissement : Suréquilibre de 77 932 € provisionné pour l'achat de matériels	
D	Prestations de services 206 €	D Provision pour achat de matériels	77 932 €

Budget annexe « Eau » :Résultats reportés :

Excédent d'exploitation : 1 599 209.77 €

Excédent d'investissement : 4 072 085.00 €

Affectation en investissement :

Réserves règlementées (plus-value des cessions de biens) : 1 000.00 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 3 198 379.88 €

Autres modifications notables :*En Fonctionnement :*

Inscription de crédits supplémentaire en charge à caractère général (formations) : 2 000.00 €

Équilibre du budget :

Le suréquilibre de la section d'exploitation est affecté en provision d'investissement :

Autofinancement : 1 597 209.77 €

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la diminution du recours à l'emprunt, porté à 3 642 124.88 € et la provision en immobilisation corporelles de l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation.

Diminution du recours à l'emprunt : - 874 705.12 €

Provision en immobilisations corporelles : 1 597 209.77 €

SYNTHÈSE :

BUDGET EAU POTABLE			
Exploitation		Investissement	
D	Formations 2 000 €	D Restes à réaliser	3 198 380 €
R	Excédent d'exploitation 1 599 210 €	R Excédent d'investissement	4 072 085 €
		R Excédent d'exploit. affecté en invest.	1 000 €
		Autofinancement	1 597 210 €
Équilibre d'exploitation : Suréquilibre de 1 597 210 € transféré en investissement		Équilibre d'investissement : Suréquilibre de 2 471 915 € permettant un provisionnement pour travaux et la diminution de l'emprunt	
D	Autofinancement 1 597 210 €	R Diminution du recours à l'emprunt	- 874 705 €
		D Provision pour travaux	1 597 210 €

Budget annexe « Assainissement collectif » :Résultats reportés :

Excédent d'exploitation :	4 494 538.84 €
Excédent d'investissement :	7 570 859.16 €

Affectation en investissement :

Réserves règlementées (plus-value des cessions de biens) :	28 518.13 €
Autres réserves (recette due aux branchements) :	492 500.00 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement :	6 092 081.29 €
En recettes d'investissement :	2 802 663.43 €

Autres modifications notables :*En fonctionnement :*

Suite à la reprise des résultats, le produit de redevance assainissement inscrit pour l'équilibre du budget primitif, est supprimé.

Produits des services :	- 2 749 781.38 €
-------------------------------	------------------

Par ailleurs des crédits complémentaires sont inscrits pour la formation des agents du service.

Charges à caractère général :	9 000.00 €
-------------------------------------	------------

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, sont inscrits :

Des dépenses imprévues d'exploitation :	730 000.00 €
Un autofinancement prévisionnel des investissements :	1 005 757.46 €

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la suppression du recours à l'emprunt, la provision en immobilisation corporelles de l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation, et en immobilisation en cours, l'excédent d'investissement restant.

Suppression du recours à l'emprunt :	- 3 953 500.00 €
Provision aux immobilisations corporelles :	1 005 757.46 €
Provision aux immobilisations en cours :	827 559.43 €

SYNTHÈSE :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Exploitation		Investissement	
D	Formations	9 000 €	D Restes à réaliser 6 092 081 €
			D Concessions et droits similaires 21 400 €
R	Excédent d'exploitation	4 494 539 €	R Excédent d'investissement 7 570 859 €
	Suppression de la recette supplémentaire d'équilibre inscrite au BP	- 2 749 781 €	R Excédent d'exploit. affecté en invest. 521 018 €
			R Subventions en restes à réaliser 2 802 663 €
			R Autofinancement 1 005 757 €
Équilibre d'exploitation : Suréquilibre de 1 735 757 €		Équilibre d'investissement : Suréquilibre de 5 786 817 € permettant la suppression de l'emprunt et un provisionnement pour travaux	
D	Dépenses imprévues	730 000 €	R Suppression du recours à l'emprunt - 3 953 500 €
	Autofinancement	1 005 757 €	D Provision pour travaux : Part autofinancement 1 005 757 € Part excédent d'investissement 827 559 €

Budget annexe « Assainissement non collectif » - SPANC :Résultats reportés :

Excédent d'exploitation : 132 929.25 €
 Excédent d'investissement : 10 134.04 €

Autres modifications notables :*En fonctionnement :*

Suite à la reprise des résultats, le produit des services inscrit pour l'équilibre du budget primitif, est supprimé.

Produits des services : - 11 730.00 €

En investissement :

Les investissements programmés sont autofinancés.

Suppression du recours à l'emprunt : - 19 000.00 €

Des crédits complémentaires sont inscrits pour l'acquisition de logiciels.

Concession et droits similaires : 11 400.00 €

Équilibre du budget :

Pour l'équilibre de la section d'exploitation, sont inscrits :

Des dépenses imprévues d'exploitation : 34 000.00 €

Un autofinancement prévisionnel des investissements : 87 199.25 €

Le suréquilibre de la section d'investissement est compensé par des crédits en provision pour l'achat d'outillage industriel :

Provision aux immobilisations corporelles : 66 933.29 €

SYNTHÈSE :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Exploitation		Investissement	
D		D	Concession et droits similaires 11 400 €
R	Excédent d'exploitation 132 929 €	R	Excédent d'investissement 10 134 €
	Suppression de la recette supplémentaire d'équilibre du BP - 11 730 €		Autofinancement 87 199 €
Équilibre d'exploitation : Suréquilibre de 121 199 €		Équilibre d'investissement : Suréquilibre de 85 933 € permettant la suppression de l'emprunt et un provisionnement pour l'achat de matériel	
D	Dépenses imprévues 34 000 €	R	Suppression du recours à l'emprunt - 19 000 €
	Autofinancement 87 199 €	D	Provision outillage industriel 66 933 €

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales » :Résultats reportés :

Excédent d'exploitation : 2 202 793.98 €

Excédent GEMAPI : 1 455 720.82 €

Excédent Eaux pluviales : 747 073.16 €

Excédent d'investissement : 8 443 050.36 €

Excédent GEMAPI : 33 406.00 €

Excédent Eaux pluviales : 8 409 644.36 €

Affectation en investissement :

Autres réserves (recette due aux branchements eaux pluviales) :212 700.00 €

Restes à réaliser :

En dépenses d'investissement : 5 181 381.76 €

GEMAPI :18 896.40 €

Eaux pluviales : 5 162 485.36 €

Autres modifications notables :

En fonctionnement :

Augmentation des charges à caractère général (formations agents – eaux pluviales) : . 4 000.00 €

Atténuation de produits (dégrèvements de taxe GEMAPI= : 100 000.00 €

En investissement :

Des crédits complémentaires sont inscrits pour l'acquisition de logiciels.

Concession et droits similaires (eaux pluviales) :11 400.00 €

Augmentation en recettes FCTVA après inscription des restes à réaliser :848 520.00 €

Les investissements programmés sont autofinancés.

Suppression du recours à l'emprunt :- 7 711 480.00 €

GEMAPI :- 829 480.00 €

Eaux pluviales :- 6 882 000.00 €

Équilibre du budget :

Pour la GEMAPI :

Le suréquilibre de la section de fonctionnement est transféré en investissement :

Autofinancement : 1 355 720.82 €

Cet autofinancement permet, en investissement, la suppression de l'emprunt ainsi que le financement des restes à réaliser.

Le suréquilibre restant en investissement est inscrit en provision pour travaux :

Provision aux immobilisations en cours, travaux en milieux aquatiques :540 750.42 €

Pour l'eau pluviale :

Le suréquilibre de fonctionnement 743 073.16 € est transféré en investissement, il contribue à la suppression du recours à l'emprunt.

Pour autofinancer totalement les investissements programmés en 2025, un autofinancement complémentaire de 1 841 947.84 € est nécessaire. Il est assuré par une subvention complémentaire du budget principal.

Autofinancement total pour le financement des investissements programmés :2 585 021.00 €

Pour information, le montant total de la subvention d'équilibre du budget principal au budget « Eaux pluviales » s'élève à 4 294 347.84 €.

SYNTHÈSE :

BUDGET GEMAPI ET EAUX PLUVIALES				
GEMAPI				
Fonctionnement		Investissement		
D	Dégrèvement de taxe GEMAPI	100 000 €	D Restes à réaliser	18 896 €
R	Excédent de fonctionnement	1 455 721 €	R Excédent d'investissement	33 406 €
			R Autofinancement	1 355 721 €
Équilibre de fonctionnement : Suréquilibre de 1 455 721 € transféré en investissement		Équilibre d'investissement : Suréquilibre de 1 470 230 € permettant la suppression de l'emprunt et un provisionnement pour travaux		
D	Autofinancement	1 355 721 €	R Suppression du recours à l'emprunt	- 829 480 €
			D Provision pour travaux	540 750 €

BUDGET GEMAPI ET EAUX PLUVIALES				
EAUX PLUVIALES				
Fonctionnement		Investissement		
D	Formations	4 000 €	D Restes à réaliser	5 162 485 €
D	Autofinancement nécessaire pour garantir sans emprunt l'équilibre de la section d'investissement	2 585 021 €	D Concessions et droits similaires	11 400 €
R	Excédent de fonctionnement	747 073 €	R Excédent d'investissement	8 409 644 €
			R Excédent d'exploit. affecté en invest.	212 700 €
			R Autofinancement	2 585 021 €
			R FCTVA (sur les restes à réaliser)	848 520 €
Équilibre de fonctionnement : Déficit de 1 841 948 € comblé par le budget principal		Équilibre d'investissement : Suréquilibre de 6 882 002 € permettant la suppression de l'emprunt		
R	Subvention du budget principal	1 841 948 €	R Suppression du recours à l'emprunt	- 6 882 000 €

Le montant total des crédits, en dépenses et recettes, des budgets supplémentaires, principal et annexes, sont les suivants :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des deux sections	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget principal 450	38 356 252.88 €	38 356 252.88 €	16 050 404.54 €	16 050 404.54 €	54 406 657.42 €	54 406 657.42 €
Budget annexe 451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	4 014 526.94 €	4 014 526.94 €	4 485 280.56 €	4 485 280.56 €	8 499 807.50 €	8 499 807.50 €
Budget annexe 452 « zones d'activités économiques »	10 988 368.84 €	10 988 368.84 €	11 146 530.65 €	11 146 530.65 €	22 134 899.49 €	22 134 899.49 €
Budget annexe 453 « bâtiments d'activités économiques »	2 708 111.90 €	2 708 111.90 €	603 607.75 €	603 607.75 €	3 311 719.65 €	3 311 719.65 €
Budget annexe 454 « mobilité »	56 020.41 €	56 020.41 €	- 873 250.00 €	- 873 250.00 €	-817 229.59 €	-817 229.59 €
Budget annexe 455 « Scènes de Pays »	205.89 €	205.89 €	82 512.79 €	82 512.79 €	82 718.68 €	82 718.68 €
Budget annexe 456 « Eau »	1 599 209.77 €	1 599 209.77 €	4 795 589.65 €	4 795 589.65 €	6 394 799.42 €	6 394 799.42 €
Budget annexe 457 « Assainissement collectif »	1 744 757.46 €	1 744 757.46 €	8 342 708.18 €	8 342 708.18 €	10 087 465.64 €	10 087 465.64 €
Budget annexe 458 « Assainissement non collectif »	121 199.25 €	121 199.25 €	78 333.29 €	78 333.29 €	199 532.54 €	199 532.54 €
Budget annexe 459 « GEMAPI et eaux pluviales »	4 044 741.82 €	4 044 741.82 €	5 733 532.18 €	5 733 532.18 €	9 778 274.00 €	9 778 274.00 €

Le Conseil communautaire :

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4 à L. 1612-7 et L. 2311-1 et suivants ;

Considérant le projet de budgets supplémentaires pour l'année 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE :

Article premier : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire principal 2025 n°450, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	38 356 252.88 €	16 050 404.54 €	54 406 657.42 €
Recettes	38 356 252.88 €	16 050 404.54 €	54 406 657.42 €

Article 2 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	4 014 526.94 €	4 485 280.56 €	8 499 807.50 €
Recettes	4 014 526.94 €	4 485 280.56 €	8 499 807.50 €

Article 3 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°452 « Zones d'activités économiques » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Zones d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	10 988 368.84 €	11 146 530.65 €	22 134 899.49 €
Recettes	10 988 368.84 €	11 146 530.65 €	22 134 899.49 €

Article 4 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Bâtiments d'activités économiques »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	2 708 111.90 €	603 607.75 €	3 311 719.65 €
Recettes	2 708 111.90 €	603 607.75 €	3 311 719.65 €

Article 5 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°454 « Mobilité » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Mobilité »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	56 020.41 €	-873 250.00 €	-817 229.59 €
Recettes	56 020.41 €	-873 250.00 €	-817 229.59 €

Article 6 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°455 « Scènes de Pays » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Scènes de Pays »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	205.89 €	82 512.79 €	82 718.68 €
Recettes	205.89 €	82 512.79 €	82 718.68 €

Article 7 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°456 « Eau » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Eau »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 599 209.77 €	4 795 589.65 €	6 394 799.42 €
Recettes	1 599 209.77 €	4 795 589.65 €	6 394 799.42 €

Article 8 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°457 « Assainissement collectif » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	1 744 757.46 €	8 342 708.18 €	10 087 465.64 €
Recettes	1 744 757.46 €	8 342 708.18 €	10 087 465.64 €

Article 9 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°458 « Assainissement non collectif » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Assainissement non collectif »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	121 199.25 €	78 333.29 €	199 532.54 €
Recettes	121 199.25 €	78 333.29 €	199 532.54 €

Article 10 : D'approuver, à l'unanimité, le budget supplémentaire annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » 2025, dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « GEMAPI et eaux pluviales »	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	4 044 741.82 €	5 733 532.18 €	9 778 274.00 €
Recettes	4 044 741.82 €	5 733 532.18 €	9 778 274.00 €

Le Président,
Didier HUCHON